

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
23 NOVEMBRE 2015 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h 16 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

Le conseil observe une minute de silence en mémoire des victimes des événements tragiques survenus en France, au Liban et au Mali en novembre 2015.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 15-11-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 23 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 15-11-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of november 23, 2015.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 2 et 3 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 7.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 octobre 2015

RÉSOLUTION N° 15-11-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 octobre 2015

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 octobre 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 octobre 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 15-11-02

Subject: Adoption of Minutes of October 26, 2015 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of October 26, 2015, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of October 26, 2015.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

5. Dépôt de documents :

- .1 Déclarations d'intérêts pécuniers
- .2 Liste complémentaire des contrats (1 octobre 2014 au 30 septembre 2015)
- .3 Liste des commandes - octobre - 5 000 \$
- .4 Liste des commandes - octobre - 25 000 \$
- .5 Liste des achats
- .6 Liste des chèques
- .7 Rapport - ressources humaines
- .8 Permis et certificats

6. Désignation du président et des vice-présidents de la Commission de retraite

RÉSOLUTION N° 15-11-03

Objet : Désignation du président et des vice-présidents de la Commission de retraite

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De nommer, en vertu du Règlement sur la Commission de retraite no 1330, la conseillère Minh-Diem Le Thi et les conseillers John Miller et Daniel Robert, membres nommés de la Commission de retraite pour une période de 2 ans;

RESOLUTION N° 15-11-03

Subject : Designation of Chairman and Vice-Chairmen of the Pension Commission

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To appoint, in accordance with the Pension Commission By-law No. 1330, Councillors Minh-Diem Le Thi, John Miller and Daniel Robert appointed members of the Pension Commission for a 2 years period;

De désigner le conseiller John Miller, président et la conseillère Minh-Diem Le Thi et le conseiller Daniel Robert vice-présidents de la Commission de retraite.

To designate Councillor John Miller, Chairman and Councillors Minh-Diem Le Thi and Daniel Robert, Vice-Chairmen of the Pension Commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs

RÉSOLUTION N° 15-11-04

RESOLUTION N° 15-11-04

Objet : Mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs

Subject : Update to the Recognition and Support Policy for community and recreation and organizations

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

D'autoriser et d'approuver la mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs telle que révisée afin de définir les formes de soutien offert par la Ville aux organismes œuvrant sur son territoire;

To authorize and to approve the updates to the Recognition and Support Policy for Community organizations as revised to outline the types of support provided to community organizations operating within the Town of Mount Royal territory;

D'appliquer et de gérer la politique avec les organismes selon les critères établis dans la politique.

To apply and to manage the policy with the community organizations as per the established criteria.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Assistance financière aux organismes communautaires

RÉSOLUTION N° 15-11-05

RESOLUTION N° 15-11-05

Objet : Assistance financière aux organismes communautaires

Subject : Financial Support to Community Organizations

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

D'autoriser la Ville à verser la subvention de 2015 aux groupes reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs;

To authorize the Town to deliver the 2015 grants to groups recognized under the Recognition and Support Policy for Community and Recreation Organizations;

De reconnaître les organismes qui respectent la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs et qui ont soumis leur demande selon les conditions de la Politique;

To recognize the organizations complying with the Recognition and Support Policy for Community and Recreation Organizations and having made an application in accordance with the Policy;

D'imputer cette dépense au compte 02 710 00 999 jusqu'à concurrence de 11 600 \$.

To charge this expenditure to Account No. 02 710 00 999 up to \$11,600.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 15-11-06

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er octobre au 31 octobre 2015:

Salaires et avantages sociaux: 1 545 866 \$

Fournisseurs: 692 724 \$

Frais de financement: 188 434 \$

Total des déboursés: 2 427 024 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-11-06

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between October 1st and October 31th, 2015:

Salaries and fringe benefits: \$1,545,866

Suppliers: \$692,724

Financing costs: \$188,434

Total disbursements: \$2,427,024.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Passerelle Isabey-Darnley - services professionnels pour plans et devis

RÉSOLUTION N° 15-11-07

Objet : Passerelle Isabey-Darnley - services professionnels pour plans et devis

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 173 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction de la passerelle Isabey-Darnley;

D'autoriser le paiement à la VILLE DE MONTRÉAL de sa quote part au montant de 50% du montant total pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction de la passerelle Isabey-Darnley au montant de 173 000 \$ (taxes incluses) conformément à l'entente intermunicipale et aux résultats des offres de services préparés par la Ville de Montréal pour ce contrat;

D'autoriser un emprunt de 100 000 \$ du fonds de roulement pour acquitter une partie de cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer cette dépense comme suit:

RESOLUTION N° 15-11-07

Subject : Isabey-Darnley Footbridge - Professional Services Mandate for Plans and Tendering Documents

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$173,000 (taxes included) for professional services for the preparation of plans and tendering documents for the Isabey-Darnley Footbridge reconstruction;

To authorize the payment to VILLE DE MONTRÉAL for 50% of the total payment for professional services for the preparation of plans and tendering documents for the Isabey-Darnley Footbridge reconstruction for the amount of \$173,000 (taxes included) in accordance with the municipal agreement as per the request for proposals prepared by the City of Montreal for this contract;

To authorize a loan of \$100,000 from the Working Fund to pay a portion of this expense and to repay this amount over a period of five (5) years;

To charge this expenditure as follows:

Provenance :
Fonds de roulement et règlement d'emprunt
E-1502

Imputation
Projet: 1 174 - Reconstruction de la passerelle
Darnley

Projet: 2 105 - Reconstruction de la passerelle
Darnley

Compte budgétaire: 22-300-00-719

Dépense: 173 000 \$ (taxes incluses)
Crédits: 157 972,06 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source:

Working fund and loan by-Law E-1502

Appropriation:
Project: 1,174 - "Reconstruction de la passerelle
Darnley"

Project: 2,105 - "Reconstruction de la passerelle
Darnley"

Budget Account: 22-300-00-719

Expense: \$173,000 (taxes
included) Credits: \$157,972.06.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Fourniture de poteaux de signalisation

RÉSOLUTION N° 15-11-08

**Objet : Fourniture de poteaux de
signalisation**

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le
Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il
est résolu :

D'autoriser une dépense de 67 854,78 \$ pour
l'achat de poteaux de signalisation et ancrages,
comprenant tous les frais accessoires, le cas
échéant;

D'accorder à TRAFIC INNOVATION INC. le
contrat (C-2015-70) à cette fin, aux prix unitaires
soumis, pour la somme totale de 67 854,78 \$
(taxes incluses) pour l'année 2016,
conformément aux documents de soumission;

D'autoriser le financement de cette dépense en
immobilisation à partir du surplus accumulé
affecté aux activités d'investissement;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat
comme suit :

Provenance :
Surplus accumulé

Imputation :
Projet : 3 065 - Remplacement des poteaux à
signalisation

Compte budgétaire : 22-300-00-719.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-11-08

Subject : Supply of traffic signposts

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi,
seconded by Councillor Joseph Daoura, and
resolved:

To authorize an expense for the amount of
\$67,854.78 for the purchase of traffic signposts
and anchors, which includes, as needed, all
accessory costs;

To award to TRAFIC INNOVATION INC. the
contract (C-2015-70), to undertake these works,
with the unit prices submitted, for the total amount
of \$67,854.78 (taxes included) for 2016, in
accordance with the tendering documents;

To authorise the financing of this capital
expenditure from the accumulated surplus
assigned to investment activities;

To charge the expenses related to this contract
as follows:

Source:
Accumulated surplus

Appropriation:
Project: 3 065 - "Remplacement des poteaux à
signalisation"

Budget account: 22-300-00-719.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Renouvellement - Collecte et transport de déchets

RÉSOLUTION N° 15-11-09

Objet : Renouvellement - Collecte et transport de déchets

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 500 000 \$ (taxes incluses) pour la collecte et le transport des déchets, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC. le renouvellement du contrat (C-2013-53) à cette fin, pour la deuxième et dernière période d'option, soit du 1er janvier au 31 décembre 2016, pour les secteurs no. 1 et 2 avec collecte des encombrants 26 fois par année, aux prix unitaires soumis, pour un total de 486 425,88 \$ (taxes incluses), (ajusté selon l'IPC au 1er janvier 2016), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2016

Imputation:
Compte budgétaire: 02-451-00-446 - Services extérieurs - Collecte de déchets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-11-09

Subject : Renewal - Garbage Collection and Disposal

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$500,000 (taxes included), for the refuse collection and transportation, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC. the contract renewal (C-2013-53) to undertake these works, for the second and final optional period, from January 1st to December 31st 2016, for Sectors number 1 and 2 with bulky waste collection 26 times a year, for the unit prices submitted, for a total of \$486,425.88 (taxes included) (adjusted according to the CPI on January 1st 2016), the whole in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
Budget Account: 02-451-00-446 - "Services extérieurs - Collecte de déchets".

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Nouveau raccordement d'égout et d'eau au 7, croissant Roselawn

RÉSOLUTION N° 15-11-10

Objet : Nouveau raccordement d'égout et d'eau au 7, croissant Roselawn

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 30 000 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'un nouveau raccordement d'égout et d'eau au 7, croissant Roselawn, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

RESOLUTION N° 15-11-10

Subject : New sewer and water connection for 7 Roselawn Croissant

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$30,000 (taxes included) for a new sewer and water connection located at 7 Roselawn Croissant, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à la compagnie LOCATION LORDBEC INC. le contrat (C-2015-83) à cette fin, au prix forfaitaire soumis pour un total de 21 586,56 \$ (taxes incluses), conformément aux documents soumission;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Fonds d'administration

Imputation
Poste budgétaire : 02-363-00-639 - Matériel

Contrat : 21 586,56 \$
Crédit : 27 394,01\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to LOCATION LORDBEC INC. the contract (C-2015-83) for this purpose, for the lump sum prices submitted for a total of \$21,586.56 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Administration funds

Appropriation
Budget account: 02-363-00-639 - « Matériel »

Contrat : \$21,586.56
Crédit : \$27,394.01.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Dépense supplémentaire pour la révision réglementaire et la consultation en urbanisme

RÉSOLUTION N° 15-11-11

Objet : Dépense supplémentaire pour la révision réglementaire et la consultation en urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 14 959,29 \$ (taxes incluses) dans le cadre du mandat octroyé à Régis Côté et Associés pour la révision réglementaire et la consultation en urbanisme;

D'imputer cette dépense au budget de fonctionnement no 02-610-00-419.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

RESOLUTION N° 15-11-11

Subject : Additional expense for the by-law review and urban planning consultation

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an additional expense of \$14,959.29 (including taxes) within the mandate awarded to Régis Côté et Associés for the by-law review and urban planning consultation;

To charge this expense to the operating budget 02-610-00-419.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

15. Dépenses supplémentaires - Fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 15-11-12

Objet : Dépenses supplémentaires - Fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

RESOLUTION N° 15-11-12

Subject : Additional expenses - Fertilization and correction of irregularities in trees along the side of streets and in parks and green spaces

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 318,80 \$ (taxes incluses) en 2015 pour la fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts (Contrat C-2014-12), à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC., comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Imputation :
02-762-00-457 - Services extérieurs - Entretien des arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an additional expense for the amount of \$318.80 (taxes included) in 2015 for the fertilization and correction of irregularities in trees along the side of streets and in parks and green spaces (Contract C-2014-12), to LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC., which includes, as needed, all accessory costs;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2015

Appropriation:
02-762-00-457 - "Services extérieurs - Entretien des arbres".

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Dépenses supplémentaires - Fourniture et livraison de pierre concassée

RÉSOLUTION N° 15-11-13

Objet : Dépenses supplémentaires - Fourniture et livraison de pierre concassée

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 20 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de pierre concassée pour l'année 2015 (Contrat C-2014-64), à LAFARGE CANADA INC., comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Imputation :
02-413-00-622 - Matériaux - Aqueducs (réparation de bris)
10 000 \$ (taxes incluses)

02-415-00-622 - Matériel - Réparations des surfaces suite entretien
10 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-11-13

Subject : Additional expenses - Supply and delivery of crushed stone

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$20,000 (taxes included) for the supply and delivery of crushed stone for the year 2015 (Contract C-2014-64), to LAFARGE CANADA INC., which includes, as needed, all accessory costs;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2015

Appropriation:
02-413-00-622 - "Matériaux - Aqueducs (réparation de bris)"
\$10,000 (taxes included)

02-415-00-622 - "Matériel - Réparations des surfaces suite entretien"
\$10,000 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Fourniture et livraison de pierre concassée - 2016

RÉSOLUTION N° 15-11-14

Objet : Fourniture et livraison de pierre concassée - 2016

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 80 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de pierre concassée pour l'année 2016, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LAFARGE CANADA INC. le contrat (C-2015-87) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 58 326,82 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-413-00-622 - Matériaux - Aqueduc (réparation de bris)
34 000 \$ (taxes incluses)

02-415-00-622 - Matériel - Réparation des surfaces suite à entretien
28 000 \$ (taxes incluses)

02-322-00-623 - Matériel - ciment gravier
6 000 \$ (taxes incluses)

02-321-00-625 - Matériel - Entretien des rues
12 000 \$ (taxes incluses)

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-11-14

Subject : Supply and delivery of crushed stone - 2016

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$80,000 (taxes included), for the supply and delivery of crushed stone for the year 2016, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LAFARGE CANADA INC. the contract (C-2015-87) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$58,326.82 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-413-00-622 - "Matériaux - Aqueduc (réparation de bris)"
\$34,000 (taxes included)

02-415-00-622 - "Matériel - Réparation des surfaces suite à entretien"
\$28,000 (taxes included)

02-322-00-623 - "Matériel - ciment, gravier"
\$6,000 (taxes included)

02-321-00-625 - "Matériel - Entretien des rues"
\$12,000 (taxes included).

Credits required for this activity will be maintained in the budget

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Dépenses supplémentaires - Fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2015

RÉSOLUTION N° 15-11-15

Objet : Dépenses supplémentaires - Fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2015

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION N° 15-11-15

Subject : Additional expenses - Supply of asphalt mixes for the year 2015

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 20 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2015 (Contrat C-2015-23), à CONSTRUCTION D.J.L., comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Imputation :
02-321-00-625 - Matériel - Entretien des rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an additional expense for the amount of \$20,000 (taxes included) for the supply of asphalt mixes for the year 2015 (Contract C-2015-23), to CONSTRUCTION D.J.L., which includes, as needed, all accessory costs;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2015

Appropriation:
02-321-00-625 - "Matériel - Entretien des rues".

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Services de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable et des dépôts des neiges usées

RÉSOLUTION N° 15-11-16

Objet : Services de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable et des dépôts des neiges usées

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 25 000 \$ (taxes incluses) pour l'analyse de l'eau potable et des dépôts des neiges usées, pour l'année 2016, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'accorder à GROUPE ENVIRONEX, le contrat pour l'analyse de l'eau potable et des dépôts des neiges usées (C-2015-78), pour l'année 2016, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 21 958,39 \$ (taxes incluses), avec option de renouvellement pour les années 2017 et 2018, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget d'opération 2016

Imputation:
02-413-00-453 - Analyses d'eau potable

02-330-00-458 - Services extérieurs - Entretien site neige usée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-11-16

Subject : Laboratory services for drinking water and snow dump site quality analysis

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$25,000 (taxes included) in 2016 to execute the contract for drinking water and snow dump site quality analysis, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to GROUPE ENVIRONEX, the contract for drinking water and snow dump site quality analysis (C-2015-78), for the year 2016, to undertake this work with the unit prices submitted, for the total amount of \$21 958,39 (taxes included), with renewal option at the Town discretion for the years 2017 and 2018, in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-413-00-453 - " Analyses d'eau potable "

02-330-00-458 - " Services extérieurs - Entretien site neige usée ".

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Fourniture et livraison d'une (1) plateforme élévatrice avec remorque

RÉSOLUTION N° 15-11-17

Objet : Fourniture et livraison d'une (1) plateforme élévatrice avec remorque

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 36 038,91\$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison d'une (1) plateforme élévatrice avec remorque, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LOCATION HEWITT INC. le contrat (C-2015-91) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 36 038,91 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'autoriser le financement de cette dépense en immobilisation à partir du surplus accumulé affecté à l'achat de véhicules et d'équipement lourds;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Surplus accumulé : affectation véhicules lourds

Imputation:
Projet : 1 125 - Achat d'une plateforme élévatrice électrique
Compte budgétaire : 22-300-00-751.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-11-17

Subject : Supply and delivery of one (1) electrical aerial work platform with trailer

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$36,038.91 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) electrical aerial work platform with trailer, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LOCATION HEWITT INC. the contract (C-2015-91) to undertake these works, for the lump sum price of \$36,038.91 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorize the financing of this capital expenditure from the accumulated surplus allocated for the purchase of vehicles and heavy equipment;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Accumulated surplus: heavy vehicle appropriation

Appropriation:
Project: 1 125 - "Achat d'une plateforme élévatrice électrique"
Budget account: 22-300-00-751.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Entente pour le camionnage en vrac (neige et glace) 2015-2016

RÉSOLUTION N° 15-11-18

Objet : Entente pour le camionnage en vrac (neige et glace) 2015-2016

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 45 000 \$ pour couvrir les mois de novembre 2015 et décembre 2015 pour la location horaire de camions 12 roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 15-11-18

Subject : Agreement for bulk trucking (snow and ice) 2015-2016

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$45,000 to cover the months of November 2015 and December 2015 for the hourly rental of 12-wheel trucks with operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 105 000 \$ pour couvrir les mois de janvier 2016 à avril 2016 pour la location horaire de camions 12 roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'entériner l'entente liant TRANSVAC MONTRÉAL - LAVAL INC. et la Ville de Mont-Royal, aux prix unitaires établis par le Ministère des transports du Québec, pour la période comprise du 1er novembre 2015 et le 30 avril 2016, conformément au protocole d'entente;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à ces contrats à l'intérieur du cadre financier des budgets de la Ville adoptés pour 2015 et 2016, le tout selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Imputation:
02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire, comme suit;

Imputation :
02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Dépense supplémentaire pour le contrat d'entretien annuel de la piscine municipale et des pataugeoires

RÉSOLUTION N° 15-11-19

Objet : Dépense supplémentaire pour le contrat d'entretien annuel de la piscine municipale et des pataugeoires

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 3 400 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat SMI-2015-16 pour l'«Entretien annuel de la piscine municipale et des pataugeoires» accordé à la compagnie ODYSSÉE AQUATIQUE LTEE.

D'imputer la dépense comme suit :

To authorize an expense for the amount of \$105,000 to cover the months of January 2016 to April 2016 for the hourly rental of 12-wheel trucks with operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

To endorse the agreement between TRANSVAC MONTREAL - LAVAL INC. and the Town of Mount Royal, for the unit prices established by the Ministère des transports du Québec for the period from November 1st, 2015 to April 30th, 2016 inclusively, in accordance with the protocol agreement;

To authorize the Town Manager the undertaking of work associated with these contracts within the Town budget adopted for 2015 and 2016, all according to Town policies and procedures; and

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2015

Imputation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Source:
Operating Budget 2016

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Appropriation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement".

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-11-19

Subject : Additional expenditure for the Annual maintenance of the municipal pool and wading pools contract

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an additional expenditure in the amount of \$3,400 \$ (taxes included) under the contract SMI-2015-16 for the « Annual maintenance of the municipal pool and wading pools » awarded to ODYSSÉE AQUATIQUE LTEE company;

To charge the expenses related to this contract as follows :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Imputation :
02-742-02-529 - Piscine - Entretien et
réparations

Contrat : 3 400 \$ (taxes incluses)
Crédits : 3 104.65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source :
Operating Budget 2015

Appropriation :
02-742-02-529 - «Piscine - Entretien et
réparations

Contract : \$3,400 \$ (taxes included)
Credit : \$3,104.65.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 15-11-20

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

«ATTENDU le caractère Cité-jardin de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU l'importance de préserver le bien collectif que constituent les vues urbaines de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU l'importance de préserver le bien collectif que constitue l'architecture unique des phases de développement (phases I, II et III inscrites au PIIA) de Ville Mont-Royal;

ATTENDU l'importance de préserver le bien collectif que constitue le couvert végétal des terrains publics et privés de Ville Mont-Royal;

ATTENDU le rôle du CCU de préserver le bien collectif de Ville Mont-Royal;

ATTENDU le rôle du CCU de préserver le cadre bâti, les vues urbaines et le couvert végétal de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU que certains dossiers émanant de la séance du CCU du 23 octobre 2015 posent problème, entre autre le dossier suivant :

- 1275 Dunkirk. Des travaux d'excavation sur le site d'un immeuble patrimonial (ancienne gare) appartenant la ville, en vue d'un agrandissement (terrasse trois saisons). Aucune évaluation de l'impact des travaux et des rénovations sur l'uniformité architecturale de l'immeuble. Les travaux ont été amorcés sans émission de permis soit avant l'accord du Conseil;

RESOLUTION N° 15-11-20

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

PROPOSED AMENDMENT

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

"CONSIDERING the Garden City character of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the importance of preserving the public good constituted by the townscapes of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the importance of preserving the public good constituted by the unique architecture of the development phases (phases I, II and III as described in the PIAA) of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the importance of preserving the collective good constituted by the vegetation cover of public and private land in Town of Mount Royal;

CONSIDERING the role of the CCU in preserving the public good of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the role of the CCU in preserving the built environment, townscape and vegetation cover of Town of Mount Royal;

WHEREAS some files from the October 23, 2015, CCU meeting are problematic, including the following file:

- 1275 Dunkirk. Excavation work on the site of a heritage building (former train station) belonging to the Town for expansion purposes (three-season patio). No impact assessment of the work or of the renovations on the building's architectural uniformity. The work commenced without a permit being issued, that is, before its approval by Council;

ATTENDU que certains dossiers émanant de la séance du CCU du 6 novembre 2015 posent problème, entre autre le dossier suivant :

- 249 Kindersley. La nouvelle terrasse et l'aménagement proposé vont entraîner la disparition d'une surface importante du couvert végétal de la partie arrière du terrain (+/- 50%);

De retirer les dossiers énumérés plus haut de la proposition apparaissant au point URBANISME et de les retourner au CCU pour les rendre conformes aux caractéristiques particulières de Ville Mont-Royal dont la préservation du patrimoine bâti collectif et la préservation du couvert végétal;

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION PRINCIPALE

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 23 octobre 2015:

Plan N°2 : 131, Graham pour « Modification du plan déjà approuvé en modifiant les ouvertures et en agrandissant à l'arrière la construction existante »;

Plan N°3 : 476, Simcoe pour « Modification du permis – Ajout d'un bassin et d'une chute d'eau dans la cour avant »;

Plan N°5 : 2210, Dover pour « Agrandissement arrière et rénovation extérieure »;

Plan N°7a : 1301, Canora pour « Enseignes apposées sur la façade »;

Plan N°10 : 171, Kindersley pour « Nouvelle fenêtre au sous-sol sur la façade arrière »;

Plan N°11 : 116, Surrey pour « Modification du permis – façade arrière »;

Plan N°15 : 1275, Dunkirk pour « Modification des plans approuvés - Ajout d'un muret en pierre à la base des nouvelles fenêtres »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 6 novembre 2015:

WHEREAS some files from the November 23, 2015, CCU meeting are problematic, including the following file:

- 249 Kindersley. The new patio and proposed landscaping will entail the disappearance of a significant portion of the vegetation cover of the back yard ($\pm 50\%$);

To strike the above-mentioned files appearing under the URBAN PLANNING heading and to send them back to the CCU to bring them into line with the special characteristics of Town of Mount Royal, including preservation of the collective built heritage and of the vegetation cover.

This motion failed for lack of second.

MAIN MOTION

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on October 23, 2015:

Plan No. 2: 131 Graham for "Modification to the approved plans by modifying the openings and enlarging the existing building at the rear";

Plan No. 3: 476 Simcoe for "Modification to permit – to add a pond and a waterfall in the front yard";

Plan No. 5: 2210 Dover for "Rear addition and exterior renovation";

Plan No.7a: 1301 Canora for "Signs on the façade";

Plan No.10: 171 Kindersley for "New basement window on rear façade";

Plan No.11: 116 Surrey for "Modification to permit – rear façade";

Plan No.15: 1275 Dunkirk for "Modification to the approved plans - adding low stone wall at base of new windows";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on November 6, 2015:

Plan N°1 : 3270, Côte-de-Liesse pour « Construire un vestibule »; Sous réserve : « Le bandeau/ fascia du toit est trop grand et il est recommandé de le couper en deux sections; créer un retrait depuis le haut et maintenir l'alignement de l'appui de fenêtre. Il est suggéré de peindre le revêtement supérieur pour l'harmoniser au nouveau matériau marron, ou de conserver la couleur existante pour le nouveau revêtement. La nouvelle ligne horizontale doit être harmonisée à la hauteur de l'appui de fenêtre existant adjacent à l'ajout »;

Plan N°2 : 948, Moncrieff pour « Éliminer 2 colonnes existantes sous la marquise avant (travaux déjà faits) »;

Plan N°3 : 361, Lethbridge pour « Approbation des échantillons : finis et couleurs pour l'agrandissement arrière et les modifications extérieures »; La couleur N°2 pour le bois est approuvée pour le revêtement extérieur;

Plan N°8 : 249, Kindersley pour « Terrasse en bois »;

Plan N°9 : 1301, Canora pour « Enseigne perpendiculaire »; Sous réserve de : « les commentaires précédents de réduire l'épaisseur sont maintenus; moins de 4" et NON lumineux. Un éclairage indirect discret uniquement »;

Plan N°10 : 1975, Kildare pour « Construire une nouvelle marquise »; Les colonnes ne sont pas approuvées. Le choix du style doit s'harmoniser mieux avec le langage du style de la maison (pas classique mais plus moderne);

Plan N°11 : 645, Kindersley pour « Modification d'ouvertures pour l'installation d'une nouvelle porte patio »;

Plan N°17 : 64, Roselawn pour « Modification du permis – pour changer le parement approuvé de la brique pour de la pierre »;

Plan N°18 : 775, Plymouth pour « Modification apportée aux plans approuvés – Finition autour des balcons »;

Plan N°19 : 155, Lockhart pour « Vestibule – Modification du permis émis (finis extérieurs) »; Sous réserve de : « Le revêtement de bois doit être blanc ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 23 octobre 2015:

Plan N°6 : 2240, Cambridge pour « Modification du permis – Modification de la façade et de l'entrée principale »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « les commentaires précédents sont maintenus : l'avant doit rester plus traditionnel dans ses couleurs et ses modulations »;

Plan No.1: 3270 Côte-de-Liesse for "Building a vestibule"; Subject to: " roof band/fascia too large and recommended to be broken up in 2 sections; setback from upper portion and maintain window sill line. Suggest painting upper siding to match to the new chestnut brown material, or keep color of new siding as the existing color. The new horizontal line to match the existing window sill height adjacent to the addition";

Plan No.2: 948 Moncrieff for "Removal of 2 existing columns under the front canopy (work already done)";

Plan No.3: 361 Lethbridge for "Approval of samples: finishes and colors for the rear addition and exterior modifications"; Wood color #2 approved for the exterior cladding;

Plan No.8:249 Kindersley for "Wooden deck";

Plan No.9: 1301 Canora for "Perpendicular sign"; Subject to: "maintain previous comments to reduce thickness; less than 4", and be NON-illuminated. Discreet indirect lighting only";

Plan No.10: 1975 Kildare for "Building a new canopy"; Columns not approved. The style choice to harmonize better with the language of house style (not classical style but more modern);

Plan No.11: 645 Kindersley for "Openings' modifications to install a new patio door";

Plan No.17: 64 Roselawn for "Modification to permit – to change the approved brick finish to stone on all facades";

Plan No.18: 775 Plymouth for "Modification to approved plans – Finishes around balconies";

Plan No.19: 155 Lockhart for "Vestibule – Modification to issued permit (exterior finishes)"; Subject to: "Wood panelling to be white".

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on October 23, 2015:

Plan No.6: 2240 Cambridge for "Modification to permit – Modification to the front façade and main entrance"; REFUSED for the following reasons: " Maintain previous comments: The front should remain more traditional in color and modulation";

Plan N°7b : 1301, Canora pour « Enseigne perpendiculaire »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les enseignes perpendiculaires dans le Centre-Ville doivent être de simples drapeaux non illuminés, de type « bannière ». L'enseigne proposée présente trop d'informations; elle ne doit contenir que le logo commercial mais pas de publicité, et être éclairée indirectement »;

Plan N°14 : 603, Stanstead pour « Modification du permis émis – Forme de la toiture sur la partie agrandie »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'approbation de ce dossier a été difficile à donner lors de sa première présentation au CCU; le comité estime que l'approbation finale qui a été donnée pour émission du permis et exécution du projet est la meilleure pour intégrer et respecter la maison originale »;

Plan N°17 : 1301, Canora pour « Modification du permis émis – Remplacer les détails de brique par de la pierre »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les insertions de brique doivent être conservées mais en utilisant uniquement celle de la couleur plus foncée ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 6 novembre 2015:

Plan N°6 : 1405, Lucerne pour « Modification du permis émis - travaux déjà complétés »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le comité est très déçu par le retrait de l'entrée originale; elle était pleine de charme et s'intégrait mieux avec la maison. La nouvelle marquise n'est esthétiquement pas acceptable; il faut la reconstruire et changer les finis »;

Plan N°7 : 2095, Hanover pour « Ajout au permis – Mur de pierre »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Ce mur est un agrandissement de la maison et ne se marie pas avec la pierre existante; ni au niveau coupe ni au niveau couleur. Il n'y a pas d'intégration avec la pierre d'angle ni le fini en stucco de la maison. Il est suggéré de proposer une clôture en rapport avec l'existant et de poser de nouveaux matériaux sur la maison (planches de bois foncé) »;

ET D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion du 20 novembre 2015 :

Plan No. 10 :1561, Dunvegan « pour un agrandissement au-dessus du garage à l'arrière et un vestibule »; approbation sujet à: fenêtre du vestibule doit correspondre à la même modulation que celle de la fenêtre du coin (voir dessin fourni) et la marquise doit suivre le retour du mur du vestibule » ;

Plan No.7b: 1301 Canora for "Perpendicular sign"; REFUSED for the following reasons: "Perpendicular signs for the center of Town are to be simple non-illuminated flags and banner types designs. Proposed sign has too much information; should contain only commercial logo and not publicity and must have indirect lighting";

Plan No.14: 603 Stanstead for "Modification to issued permit – Roof's shape on added part"; REFUSED for the following reasons: "This file was a difficult approval when first submitted to CCU, the committee believes the final approval in which the building permit was issued to execute is the best solution that integrates and respects the original home";

Plan No.17: 1301 Canora for " Modification to issued permit – Replacing brick details by stone"; REFUSED for the following reasons: "Maintain brick inserts but only use one of darker color".

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on November 6, 2015:

Plan No.6: 1405 Lucerne for "Modification to issued permit – work already done"; REFUSED for the following reasons: "The committee is very disappointed in the removal of original entrance; it was very charming and integrated best with the home. New canopy is not aesthetically acceptable; must rebuild and change finish";

Plan No.7: 295 Hanover for "Addition to permit – stone wall"; REFUSED for the following reasons:" This wall is an extension of the home and the stone does not match existing stone on the home; not in cut nor in color. There is no integration with corner stone and stucco finish of the home. Suggested to propose a fence with the existing related and new applied materials on the house (dark wood planking)";

AND TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) Plans that received a favorable recommendation from the CCU at its November 20, 2015 meeting:

Plan No 10:1561 Dunvegan for "an addition over the garage at the rear and a vestibule"; approval subject to: vestibule window should match corner window modulation; (see sketch provided) and canopy should wrap around to the side of vestibule wall" ;

Plan N° 12, : 116 Morrisson « pour un agrandissement arrière et rénovations intérieures suite a un incendie »; approbation sujet à: espace crée au deuxième étage entre la ligne mitoyenne et la lucarne du voisin à combler et souffler mur de brique au rez-de-chaussée jusqu'à la ligne mitoyenne.».

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

Plan No. 12 : 116 Morrisson for "a rear extension and interior renovations following a fire"; approval subject to: filling in gap created on second floor between mitoyen line and neighbor's dormer and filling in existing gap on ground floor at mitoyen line."

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

24. Servitude pour garage de stationnement souterrain - 131, chemin Bates

RÉSOLUTION N° 15-11-21

Objet : Servitude pour garage de stationnement souterrain - 131, chemin Bates

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel situé au 131, chemin Bates comporte un garage de stationnement souterrain;

ATTENDU QUE l'article 48 du Règlement no 1311 de construction prévoit que le plancher d'un garage de stationnement doit se situer au moins quinze centimètres (15 cm) au-dessus du niveau du trottoir;

ATTENDU QU'en vertu du même article, il est possible de déroger à cette règle si le propriétaire de l'immeuble fait dresser, à ses frais et devant le notaire de la Ville, un acte de servitude en faveur des immeubles de la Ville;

ATTENDU QUE par cet acte de servitude, le propriétaire renonce à toute réclamation en raison de dommages causés au bâtiment ou de refoulement d'égout ou de drain;

ATTENDU QUE Me Raymond Grenier, notaire, a préparé un acte de servitude;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'approuver l'acte de servitude entre la Ville et la société 9278-0279 Québec inc. concernant la construction d'un garage de stationnement souterrain dans le projet de développement résidentiel situé au 131, chemin Bates;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer cet acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-11-21

Subject : Servitude for underground parking garage - 131, Bates Road

WHEREAS the residential development project located at 131, Bates Road includes an underground parking garage;

WHEREAS section 48 of Construction By-law No. 1311 provides that the floor of a parking garage shall be at least fifteen centimetres (15 cm) above the sidewalk of the street;

WHEREAS, under the provisions of the same section, this rule may be overridden if the proprietor of the building has a deed of servitude drawn up at his own expense by the Town's notary in favour of the Town's immovables;

WHEREAS through this deed of servitude the proprietor renounces any claim to damage caused to the building by the backup of sewer lines or drains;

WHEREAS Raymond Grenier, Notary, has prepared a deed of servitude;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To approve the deed of servitude between the Town and 9278-0279 Québec inc. regarding the construction of an underground parking garage as part of the residential development project located at 131, Bates Road;

To authorize the mayor or acting mayor and the Town clerk to sign this deed of servitude.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Servitude pour garage de stationnement souterrain - 5910, chemin de la Côte-de-Liesse

RÉSOLUTION N° 15-11-22

Objet : Servitude pour garage de stationnement souterrain - 5910, chemin de la Côte-de-Liesse

ATTENDU QUE le projet de développement situé au 5910, chemin de la Côte-de-Liesse comporte un garage de stationnement souterrain;

ATTENDU QUE l'article 48 du Règlement no 1311 de construction prévoit que le plancher d'un garage de stationnement doit se situer au moins quinze centimètres (15 cm) au-dessus du niveau du trottoir;

ATTENDU QU'en vertu du même article, il est possible de déroger à cette règle si le propriétaire de l'immeuble fait dresser, à ses frais et devant le notaire de la Ville, un acte de servitude en faveur des immeubles de la Ville;

ATTENDU QUE par cet acte de servitude, le propriétaire renonce à toute réclamation en raison de dommages causés au bâtiment ou de refoulement d'égout ou de drain;

ATTENDU QUE Me Raymond Grenier, notaire, a préparé un acte de servitude;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'approuver l'acte de servitude entre la Ville et la société Investissements Quadriam inc./Quadriam Investments Inc. concernant la construction d'un garage de stationnement souterrain dans le projet de développement situé au 5910, chemin de la Côte-de-Liesse;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer cet acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. Nomination d'un assistant-greffier

RÉSOLUTION N° 15-11-23

Objet : Nomination d'un assistant-greffier

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De nommer M. Shawn Labelle au poste d'assistant-greffier, cette nomination prenant effet le 14 décembre 2015;

RESOLUTION N° 15-11-22

Subject : Servitude for underground parking garage - 5910, Côte-de-Liesse Road

WHEREAS the development project located at 5910, Côte-de-Liesse Road includes an underground parking garage;

WHEREAS section 48 of Construction By-law No. 1311 provides that the floor of a parking garage shall be at least fifteen centimetres (15 cm) above the sidewalk of the street;

WHEREAS, under the provisions of the same section, this rule may be overridden if the proprietor of the building has a deed of servitude drawn up at his own expense by the Town's notary in favour of the Town's immovables;

WHEREAS through this deed of servitude the proprietor renounces any claim to damage caused to the building by the backup of sewer lines or drains;

WHEREAS Raymond Grenier, Notary, has prepared a deed of servitude;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To approve the deed of servitude between the Town and Investissements Quadriam inc./Quadriam Investments Inc. regarding the construction of an underground parking garage as part of the development project located at 5910, Côte-de-Liesse Road;

To authorize the mayor or acting mayor and the Town clerk to sign this deed of servitude.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-11-23

Subject : Appointment of an Assistant Clerk

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appoint Mr. Shawn Labelle to the position of Assistant Clerk effective December 14, 2015;

D'accorder à M. Labelle une rémunération globale selon la politique de reconnaissance des cadres de la Ville de Mont-Royal.

To grant Mr. Labelle a global remuneration in accordance with the Town of Mount Royal Recognition Policy for Management personnel.

D'abroger la résolution No.05-1214 nommant Mme Ava Couch à titre de greffière par intérim en l'absence du greffier.

To rescind resolution no. 05-1214 naming Mrs. Ava Couch as acting Town Clerk during the Town Clerk's absence.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY

27. Adoption du Règlement no 1380-12 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait aux détecteurs de métaux

RÉSOLUTION N° 15-11-24

RESOLUTION N° 15-11-24

Objet : Adoption du Règlement no 1380-12 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait aux détecteurs de métaux

Subject : Adoption of By-law No. 1380-12 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to metal detectors

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1380-12 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait aux détecteurs de métaux été précédé d'un avis de motion donné le 26 octobre 2015;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1380-12 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to metal detectors was preceded by a notice of motion given on October 26, 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncé à sa lecture;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1380-12 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait aux détecteurs de métaux.

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1380-12 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to metal detectors.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Adoption du Règlement no 1358-4 modifiant le Règlement no 1358 sur la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin et la collecte des déchets

RÉSOLUTION N° 15-11-25

Objet : Adoption du Règlement no 1358-4 modifiant le Règlement no 1358 sur la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin et la collecte des déchets

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1358-4 modifiant le Règlement no 1358 sur la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin et la collecte des déchets été précédé d'un avis de motion donné le 26 octobre 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1358-4 modifiant le Règlement no 1358 sur la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin et la collecte des déchets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29. Avis de motion du Projet de règlement no 1404-16 sur la taxation pour l'exercice financier 2016

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1404-16 sur la taxation pour l'exercice financier 2016

Le conseiller John Miller donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le Règlement no 1404-16 sur la taxation pour l'exercice financier 2016.

RESOLUTION N° 15-11-25

Subject : Adoption of By-law No.1358-4 to amend By-Law No. 1358 concerning the selective collection of recoverable secondary materials, the yard waste collection and the refuse collection

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No.1358-4 to amend By-Law No. 1358 concerning the selective collection of recoverable secondary materials, the yard waste collection and the refuse collection was preceded by a notice of motion given on October 26, 2015;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No.1358-4 to amend By-Law No. 1358 concerning the selective collection of recoverable secondary materials, the yard waste collection and the refuse collection.

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject : Notice of motion of Draft By-law No. 1404-16 concerning taxation for the Fiscal Year 2016

Councillor John Miller gives notice of motion that By-law No. 1404-16 concerning taxation for the Fiscal Year 2016 will be presented for adoption at a future council meeting.

30. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy et le conseiller John Miller font rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy and councillor John Miller reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

31. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 15-11-26

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

33. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 17 et 6 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 38.

RESOLUTION N° 15-11-26

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the November 26, 2015 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the November 26, 2015 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during these meetings and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 15-11-27

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 15-11-27

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 20:38.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy